

Afin que MM. les Curés des environs de Québec ne soient plus troublés, dans leur retraite, par la nécessité d'aller faire l'office du dimanche dans leurs paroisses, ou d'aller administrer leurs malades, il est réglé qu'à l'avenir leurs paroisses seront desservies, pendant la retraite, comme le sont les autres paroisses du diocèse, conformément au tableau ci-dessus mentionné.

MM. les Curés de l'Île d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser à un seul d'entre eux le soin de toute l'île.

MM. les Curés qui viendront à la retraite, voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses, pendant leur absence. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas trouvé moyen de procurer la messe à leurs paroissiens, le dimanche qu'ils seront absents, les avertiront de se rendre aux paroisses voisines; ou, s'il était trop difficile de s'y transporter, ils les avertiront qu'ils sont dispensés, ce jour-là, de l'obligation d'assister au Saint-Sacrifice.

Chaque prêtre devra apporter avec lui un surplus, pour la clôture de la retraite.

Je profite de l'occasion pour vous prier de rappeler à vos paroissiens que c'est dans le cours du mois prochain, que leurs annônes pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi doivent être transmises au trésorier-général, M. Ferland, à l'Archevêché.

Recevez, monsieur, l'assurance de mon bien-sincère attachement.

✠ C. F. EV. DE TLOA,

Administrateur.

P. S.—Je m'empresse de réparer une erreur qui s'est glissée dans le compte rendu des sommes recueillies, dans le diocèse, pour Mgr Taché, Evêque de St. Boniface. La paroisse de Ste. Hélène aurait dû y figurer pour la somme de \$8.

C. F. EV. DE T.

Les deux retraites prêchées par le père Braün S. J.